

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de la commune de Val-et-Châtillon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le **26 septembre 2026**, en mairie, sous la présidence de M. Thierry CULMET, Maire.

Délibération n° DCM260926_12A	Secrétaire de séance Brigitte PELLISSIER	Convocation du 21 septembre 2026	Résultat du vote : à l'unanimité (15 voix pour)
Conseillers en exercice 15	Présents 13	Pouvoirs 2	Suffrages exprimés 15

Présents :

Marie-Thérèse GERARD	Jean-Michel KEMPER	Amaury L'HUILLIER
Thierry CULMET, Maire	Brigitte PELLISSIER	Lionel FRAPPART
Delphine AMBLARD, Adjointe	Rémi GERARD	Nathalie ARNAUD
Jean-Luc BESNARD, Adjoint	Pascal MOUILLEVOIS	Claire AUDOIRE

Pouvoirs : Laurence KNIBHLER à Delphine AMBLARD ; Martine HALBEHER à Brigitte PELLISSIER.

12. Décision modificative n°1 (2026) — Budget annexe Eau et Assainissement — Ajustement de la provision pour créances douteuses

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

La provision pour créances douteuses du budget annexe Eau et Assainissement doit être ajustée de 3 589,97 € (impayés de 9 817,16 €, provision déjà constituée de 6 227,19 €), ce montant n'ayant pas été prévu au budget primitif.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
6068 (chap. 011) — Autres matières et fournitures	3 589,97 €	
6817 (chap. 68) — Dotations aux dépréciations des actifs circulants		3 589,97 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 (2026) du budget annexe Eau et Assainissement, telle que détaillée ci-dessus.

Le Maire,

Thierry CULMET

Le secrétaire de séance,

Brigitte PELLISSIER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de la commune de Val-et-Châtillon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le **26 septembre 2026**, en mairie, sous la présidence de M. Thierry CULMET, Maire.

Délibération n° DCM260926_12B	Secrétaire de séance Brigitte PELLISSIER	Convocation du 21 septembre 2026	Résultat du vote : à l'unanimité (15 voix pour)
Conseillers en exercice 15	Présents 13	Pouvoirs 2	Suffrages exprimés 15

Présents :

Marie-Thérèse GERARD	Jean-Michel KEMPER	Amaury L'HUILLIER
Thierry CULMET, Maire	Lionel FRAPPART	Laszlo ROLAND
Brigitte PELLISSIER	Nathalie ARNAUD	
Delphine AMBLARD, Adjointe	Claire AUDOIRE	
Rémi GERARD		
Jean-Luc BESNARD, Adjoint	Pascal MOUILLEVOIS	

Pouvoirs : Laurence KNIBHLER à Delphine AMBLARD ; Martine HALBEHER à Brigitte PELLISSIER.

12. Décision modificative n°2 (2026) — Budget communal — Ajustement de la provision pour créances douteuses

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

La provision pour créances douteuses du budget communal doit être ajustée de 557,79 € (impayés de 1 181,69 €, provision déjà constituée de 623,90 €), ce montant n'ayant pas été prévu au budget primitif.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
635 (chap. 011) — Autres impôts, taxes et versements assimilés	557,79 €	
681 (chap. 042) — Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		557,79 €
2188 (chap. 21) — Autres immobilisations corporelles		557,79 €
4912 (chap. 040) — Dépréciations des comptes de redevables		557,79 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°2 (2026) du budget communal, telle que détaillée ci-dessus.

Le Maire,

Thierry CULMET

Le secrétaire de séance,

Brigitte PELLISSIER